

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement**  
**tenue le mardi 6 octobre 2015 à 19 h 30**  
**777, boul. Marcel-Laurin**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement  
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement  
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville

**ABSENCES :**

Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

---

**CA15 08 0641**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 6 octobre 2015, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem, absent  
Francesco Miele  
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA15 08 0642**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 octobre 2015.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 octobre 2015.

À 19h30, la séance ordinaire est ajournée en conformité avec l'article 326 de la Loi sur les cités et villes ;

À 19h30, reprise de la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement du mardi 6 octobre 2015, ajournée à 19h30.

ADOPTÉ

---

**CA15 08 0643**

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et des séances extraordinaires des 1<sup>er</sup> et 14 septembre 2015, du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et des séances extraordinaires des 1<sup>er</sup> et 14 septembre 2015, du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

CA15 08 0644

Première période de questions du public, de 19h37 à 20h16

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Mario Tassé, 1520, rue Filion :

- du Conseil d'administration du Club de bridge loisirs St-Laurent, dépose un document intitulé « Bridge duplicata du mercredi soir au Centre des Loisirs »

Monsieur Osvaldo Nunez, 1560, rue Beaudet:

- président de l' « Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Ahuntsic-Saint-Laurent » qui compte 1500 membres, dont 300 à Saint-Laurent et Ahuntsic;
  - o dépose une copie d'une pétition dont l'original a été déposé à la STM intitulée « Pour la gratuité du transport en commun pour les personnes âgées de 65 ans et plus en métro et en autobus à Montréal »

*Réponse (Francesco Miele) : les crédits doivent être donnés dans le cadre d'un programme social du gouvernement.*

Monsieur Alfred Giannetti, 3600, rue Tétrault:

- deux foyers : poêle à combustion lente et foyer, il a reçu une lettre qui lui interdira leur utilisation en 2018.
- demande qui va payer pour le foyer en maçonnerie;
- précise qu'il est contre la pollution et s'interroge sur ce qui est plus polluant, un foyer ou un centre de compostage?

*Réponse (Alan DeSousa) : explique les particules fines des foyers.*

*Réponse (Francesco Miele) : vise la conversion aux foyers conformes à la réglementation. La démolition n'est pas exigée.*

- centre de compostage : gaz qui polluent plus qu'un foyer; citoyens de Ahunatic / Cartierville sont concernés.

*Réponse (Alan DeSousa) : une consultation publique a eu lieu au Centre des loisirs, les citoyens d'Ahuntsic doivent s'adresser au conseiller Harout Chitilian*

Monsieur Gheroghe Muset 2610, des Outardes:

- demande le déménagement des balançoires du parc.

Monsieur Normand Hindle 1381, rue Gohier:

- utilise le métro Décarie/Côte-Vertu, rien n'a été fait concernant les garde-fous et enseignes, celles en acier sont corrodées.

*Réponse (Alan DeSousa) : précise qu'il y a eu récemment une rencontre avec la STM qui veut améliorer le service de transport sur Côte-Vertu.*

- il dépose des photos
- il mentionne que l'éclairage est déficient dans le secteur de la rue Rochon et Décarie.

---

CA15 08 0645

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500024) :

CONSIDÉRANT que la Semaine de la citoyenneté du Canada aura lieu du 12 au 18 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT que la Semaine de la citoyenneté du Canada reconnaît la valeur de l'immigration et de la citoyenneté et met l'accent sur les droits, les privilèges, les devoirs et les responsabilités liés à la citoyenneté ;

CONSIDÉRANT que les nouveaux Canadiens ont un fort sentiment d'attachement à leur nouveau pays, apportent des contributions précieuses au Canada et jouent un rôle important dans notre croissance économique et dans notre diversité culturelle ;

CONSIDÉRANT que les thèmes et les valeurs de la citoyenneté canadienne véhiculent un message important pour tous les Canadiens - à savoir que les nouveaux arrivants sont les bienvenus au Canada, qui est notre pays à tous ;

CONSIDÉRANT que tous les Canadiens, qu'ils possèdent leur citoyenneté depuis longtemps ou depuis peu, peuvent s'unir pour réaffirmer leur attachement au Canada ;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 12 au 18 octobre 2015, **Semaine de la citoyenneté du Canada** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour de mars de l'année deux mille douze.

---

**CA15 08 0646**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500022) :

CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent ;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : **INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE** ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 17 au 24 octobre 2015, **Semaine des bibliothèques publiques** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour d'octobre deux mille quinze.

---

**CA15 08 0647**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500021) :

CONSIDÉRANT que la réduction des déchets est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables

- dans les entreprises qui œuvrent dans la gestion écologique des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets produits est souhaitable au plan environnemental, notamment en ce qui concerne la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie ;
- CONSIDÉRANT l'importance pour les autorités municipales de développer un plan de gestion des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'associer tous les citoyens et toutes les citoyennes à l'effort de réduction des déchets afin d'améliorer l'environnement et, par le fait même, leur qualité de vie ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2015, **Semaine québécoise de réduction des déchets**, et j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à participer en grand nombre à des activités concrètes de réduction, de réutilisation, de recyclage et de compostage des matières résiduelles.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour d'octobre deux mille quinze.

---

**CA15 08 0648**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500023) :

- CONSIDÉRANT que la semaine du 25 au 31 octobre 2015 a été désignée Semaine nationale Parents-Secours au Canada et que des collectivités à la grandeur du Canada participent activement aux activités qui marquent cette semaine;
- CONSIDÉRANT que les Parents-Secours offrent une aide à toutes les personnes, surtout les enfants, qui, à l'extérieur du foyer, se trouvent dans une situation d'urgence ou de menace ;
- CONSIDÉRANT que le succès du Programme Parents-Secours repose sur la collaboration des personnes dans les familles, voisinages, entreprises et groupes communautaires pour rendre les collectivités plus sûres et renforcer, en prévention du crime, le partenariat avec les organismes locaux d'application de la loi ;
- CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Programme Parents-Secours continue de s'étendre à chaque rue, avenue et croissant de notre ville.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 25 au 31 octobre 2015, **Semaine nationale Parents-Secours** dans l'arrondissement de Saint-Laurent et encourage la population à se familiariser davantage avec ce remarquable programme communautaire de prévention du crime.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour d'octobre de l'année deux mille quinze.

---

**CA15 08 0649**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058023 relatif aux soumissions ouvertes publiquement le 22 septembre 2015, pour les services professionnels d'une firme spécialisée en planification des transports pour procéder à une mise à jour du Plan de transport local de l'Arrondissement - Soumissions numéro 15-027.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
-----------------	---------

Stantec Expert-Conseils inc.	90 004,43 \$
AECOM	123 049,15 \$
CIMA+	145 101,90 \$

ATTENDU que les trois firmes ont obtenu la note de passage minimale de 70 %;

ATTENDU que suite à l'ouverture des enveloppes de prix, un écart important a été constaté entre les prix soumissionnés et l'estimation de l'arrondissement, soit -50,1%.

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De rejeter les soumissions ouvertes publiquement le 22 septembre 2015, pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en planification des transports pour procéder à une mise à jour du Plan de transport local de l'arrondissement - Soumission 15-027;
- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à retourner en appel d'offres pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en planification des transports pour procéder à une mise à jour du Plan de transport local de l'arrondissement - Soumission 15-038.

ADOPTÉ.

---

#### CA15 08 0650

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156747004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une firme spécialisée pour la gestion et l'exploitation des bassins aquatiques et la surveillance des plateaux sportifs du Complexe sportif de l'arrondissement Saint-Laurent, pour une durée de trois ans avec une possibilité de prolongation de deux ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Division des sports et installations à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Division des sports et installations, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une firme spécialisée pour la gestion et l'exploitation des bassins aquatiques et la surveillance des plateaux sportifs du Complexe sportif de l'arrondissement Saint-Laurent, pour une durée de trois ans avec une possibilité de prolongation de deux ans;
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les offres de services:
  - un (1) représentant de la Direction des travaux publics de l'arrondissement Saint-Laurent;
  - un (1) représentant de la Direction des services administratifs et greffe de l'arrondissement Saint-Laurent;
  - un (1) représentant de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Saint-Laurent;
  - un (1) représentant de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social d'un arrondissement de la Ville de Montréal.
- 3.- D'approuver la grille d'évaluation et la pondération utilisées lors de l'analyse des soumissions.

ADOPTÉ.

**CA15 08 0651**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378033 relatif à l'octroi d'un contrat pour pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement du parc Raymond-Lagacé - Soumissions 15-024.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.</b>	<b>105 461,68 \$</b>
Stantec experts-conseils ltée	121 832,63 \$
Les consultants S.M. inc.	143 875,70 \$
WSP Canada inc.	210 123,71 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Consultants en développement et gestio urbaine (CDGU) inc.** le contrat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement du parc Raymond-Lagacé , aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 105 461,68 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1154378033 : 96 300,57 \$) :

6430.3008004.801150.07165.57201.000000.0000.154738.000000.15010

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0652**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153679012 relatif à l'octroi de contrats pour la location, sur base horaire, de machinerie avec opérateurs servant ux opération de déneigement pour 5 ans - Soumissions 15-14609.

ATTENDU les informations inscrites au sommaire décisionnel relatives aux noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer un contrat au montant de 1 360 154.25 \$ à Excavation Mario ltée, de 532 477.97 \$ à Les Excavations Gilbert Théorêt Inc., de 543 688.03 \$ à 9042-0845 Québec inc. (Mario C. & Fils), de 278 383.22 \$ à R. Benoît Construction Inc., de 1 498 986.56 \$ à Construction Bau-Val Inc., de 1 601 601.75 \$ à 3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant 1994), de 1 863 175.62 \$ à Les Entreprises Canbec Construction inc. et de 432 593.44 \$ à Groupe Imog Inc. pour la location, sur base horaire, de machineries avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour cinq (5) saisons hivernales - le tout sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites au certificat du trésorier – CTA1153679012.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0653**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378036 relatif à une dépense additionnelle pour la fourniture de modules de contrôle suite à l'ajout de lecteurs de cartes magnétiques sur 3 portes des Ateliers municipaux, accordé à Régulvar inc.- Soumission 14-509.

ATTENDU la résolution numéro CA14 08 0364 adoptée le 3 juin 2014 par le conseil d'arrondissement et octroyant à la firme **Régulvar inc.** le contrat pour la fourniture du système de contrôle d'accès par cartes magnétiques aux Ateliers municipaux;

ATTENDU l'ajout de lecteurs et le besoin additionnel de modules de contrôle pour ces lecteurs ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 5 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de modules de contrôle suite à l'ajout de lecteurs de cartes magnétiques sur trois portes des Ateliers municipaux, dans le cadre du contrat 14-509 accordé à Régulvar inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 34 067,60 \$ à 39 067,60 \$, taxes incluses et autoriser un virement budgétaire de 5 000 \$.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1154378036 : 4 565,66 \$).

6430.3005745.801150.03103.57401.000000.0000.153190.000000.21025

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0654**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378034 relatif à une dépense additionnelle pour les travaux d'installation d'un système d'accès par cartes magnétiques aux Ateliers municipaux.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080595 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 octobre 2014 et octroyant un contrat à la firme Protect-IP Solutions Globales pour les travaux d'installation d'un système d'accès par cartes magnétiques aux Ateliers municipaux (soumission 14-018);

ATTENDU que des lecteurs doivent être ajoutés sur les portes P15, P4 et P2. Ces lecteurs permettront de sortir du bâtiment sans déclencher l'alarme.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 8 500 \$ pour couvrir les coûts reliés à l'ajout de lecteurs de cartes sur trois portes supplémentaires aux Ateliers municipaux.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation (certificat du trésorier CTA1154378034 : 7 761,53 \$).

6430.3005745.801150.03103.57201.000000.0000.124618.000000.21025

---

**CA15 08 0655**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150818020 relatif à la prolongation du contrat pour le transport et le recyclage de métaux pour l'année 2016 – Soumission 13-731.

ATTENDU la résolution numéro CA 13 08 0559 adoptée le 3 septembre 2013 octroyant à American Iron and Metal LP un contrat de trois ans (2013-2015) pour le transport et le recyclage de métaux – (Soumission 13-731);

ATTENDU que le programme actuel de récupération des métaux s'inscrit dans la fiche de suivi du plan d'action local de gestion des matières résiduelles et dans le plan local de développement durable 2011-2015;

ATTENDU que ce service est une source de revenus pour l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prolonger le contrat en faveur de American Iron and Metal LP pour le transport et le recyclage de métaux pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0656**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154430016 relatif à l'octroi d'un contrat pour la rénovation, le remplacement et l'ajout de panneaux signalétiques extérieurs pour les édifices municipaux publics et les espaces verts de l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 15-031 (Option 1).

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Enseignes Dominion</b>	<b>271 992,11 \$</b>

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Enseignes Dominion** le contrat pour la rénovation, le remplacement et l'ajout de panneaux signalétiques extérieurs pour les édifices municipaux publics et les espaces verts, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 28 septembre 2015, totalisant la somme de 271 992,11 \$, sous la supervision de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1154430016 : 271 992,11 \$) :  
6430.3011003.801150.07165.57201.000000.0000.134397.000000.15015

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0657**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155369007 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services de location et d'entretien de tapis et de vadrouilles pour une durée de trois (3) ans. - Soumissions 15-14766.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>9023-3735 Québec inc. ( Piché nettoyeur et buandiers)</b>	<b>79 649,80 \$</b>

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **9023-3735 Québec inc. ( Piché nettoyeurs & buandiers)** le contrat pour les services de location et d'entretien de tapis et de vadrouilles pour une durée de trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de

79 649,81 \$, sous la supervision de la Division mécanique, bâtiments et éclairage de rue de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites au certificat du trésorier numéro CTA1155369007.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0658**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150808010 relatif à l'adoption de la mise à jour de la politique environnementale de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080476 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 juillet 2009 et adoptant le Cadre de référence en matière de développement durable pour l'arrondissement;

ATTENDU la résolution numéro CG10 0413 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 25 novembre 2010 et adoptant le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015;

ATTENDU la résolution numéro CA11 080865 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 décembre 2011 et adoptant le Plan local de développement durable de Saint-Laurent;

ATTENDU que la Politique environnementale de Saint-Laurent continuera à s'appliquer aux activités des Ateliers municipaux, du Centre des loisirs et de la mairie;

ATTENDU que par cette politique, l'Arrondissement s'engage à réduire ses impacts sur l'environnement par l'amélioration continue de ses façons de faire, l'implication de ses employés et fournisseurs et le respect des exigences légales et des autres exigences applicables;

ATTENDU que par cette politique, l'Arrondissement souhaite donc inciter ses employés, ses partenaires ainsi que l'ensemble de la communauté laurentienne à la protection de notre patrimoine environnemental commun.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la mise à jour de la politique environnementale de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0659**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156879009 relatif au projet « Lire c'est payant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques qui se tiendra du 17 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2015.

ATTENDU que pour souligner l'événement, le réseau des bibliothèques de Montréal met en place un projet original d'amnistie lié à la lecture et nommé « Lire c'est payant »;

ATTENDU que le projet consiste simplement à permettre aux enfants de 13 ans et moins, de payer leurs amendes en échange de minutes de lecture;

ATTENDU que la proclamation de l'amnistie est un moyen agréable et peu coûteux pour récupérer des documents en retard, encourager certains usagers à fréquenter à nouveau les bibliothèques et promouvoir les services et collections de nos bibliothèques;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le projet « Lire c'est payant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques qui se tiendra du 17 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2015.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0660**

Soumis sommaire décisionnel 1152288001 visant à entériner le pourcentage à imputer au Musée des maîtres et artisans du Québec (MMAQ) pour la consommation énergétique de sa réserve muséale située au 2727 boulevard Thimens.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080757, adoptée par le Conseil d'arrondissement le 17 novembre 2009, modifiée le 11 janvier 2011 par la résolution numéro CA11 080018, autorisant la signature d'une convention avec le Musée des maîtres et artisans du Québec pour la construction d'une réserve muséale;

ATTENDU l'article 5.14 de la convention prévoyant que le MMAQ s'engage à assumer tous les frais d'opérations annuels des locaux, notamment, sans limitation, l'électricité, le chauffage et la climatisation;

ATTENDU que le pourcentage de la facture d'électricité attribuable au MMAQ pour l'occupation de la réserve muséale a été établi à 17,1%;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner le pourcentage de 17,1% à imputer au Musée des maîtres et artisans du Québec (MMAQ) pour la consommation énergétique de sa réserve muséale située au 2727 boulevard Thimens.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0661**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1133058025 afin de remplacer partiellement la provenance et l'imputation du contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) relatif à la réalisation des travaux de reconstruction du terrain de balle au parc Saint-Laurent - Soumission 13-044.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080756 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 décembre 2013, octroyant un contrat au montant de 794 730,20 \$ à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour la réalisation des travaux de reconstruction du terrain de basketball du parc Marlborough, du terrain de basketball, d'une partie du terrain de balle et de divers mobiliers sportifs du parc Saint-Laurent;

ATTENDU la résolution numéro CE15 0109, adoptée par le Comité exécutif le 21 janvier 2015 concernant le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal;

ATTENDU que suite à l'adhésion de l'arrondissement Saint-Laurent à ce nouveau programme, un budget de 378 000 \$ lui a été attribué permettant ainsi de mener à terme son projet de réfection du terrain de balle au parc Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prendre acte de l'engagement de gestion no **CA33058025** au montant de 378 000 \$ qui est inscrit au compte de provenance;
- 2.- De modifier partiellement la résolution numéro CA13 080756, adoptée par le Conseil d'arrondissement le 3 décembre 2013 afin que la provenance ainsi que l'imputation des crédits à être assumés par l'arrondissement relativement au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) au montant de 794 730,20 \$, puissent dorénavant se lire comme suit :

6430.3011003.801150.07165.57201.000000.0000.123978.000000.15015      203 357,33\$.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0662**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145299031 relatif à une demande de subvention de Girl Guides of Canada (Guides du Canada) District Liesse, Unité 125.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 300 \$ à Girl Guides of Canada (Guides du Canada) – District Liesse, Unité 125, pour l'année 2015;

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299031 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0663**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154103002 relatif à l'octroi de subventions à différents organismes dans le cadre du Programme d'Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans - édition 2015-2016.

ATTENDU la résolution numéro CM14 0818 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 19 août 2014 approuvant un projet de protocole d'entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 3 100 000 \$, pour la période 2014-2016, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Dans le cadre du Programme d'Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans - édition 2015-2016 :

1.- D'octroyer une subvention de 15 217 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi St-Laurent, pour le projet Génération active 2015-2016;

2.- D'octroyer une subvention de 10 000 \$ au Centre Communautaire Bon Courage de Place Benoit, pour le projet HorizonS radio;

3.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent;

4.- D'imputer les dépenses aux postes d'affectation suivants (demandes d'achat 400179 et 400220) :

2101.0010000.101272.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000 6 253 \$

2101.0014000.111203.07289.61900.016491.0000.000743.000000.000000.000000 18 964 \$

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0664**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299033 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'opération *Épicerie de Noël* de Saint-Laurent 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 8 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'opération Épicerie de Noël de Saint-Laurent 2015;
- 2.- D'autoriser un soutien matériel et en ressources humaines nécessaire à la réalisation de cette opération;
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299033 : 8 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0665**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299032 relatif à un don à la Fondation du cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fondation du cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2015;
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299032: 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0666**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299030 relatif à un soutien financier non récurrent de 1 000 \$ à l'association Les Aînés du Village Montpellier en soutien aux activités entourant son 30<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'association Les Aînés du Village Montpellier en soutien aux activités entourant son 30<sup>e</sup> anniversaire de fondation ;
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299030 : 1 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0667**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156894007 recommandant au conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements

climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32, pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de 2 étages situé au 5775 boulevard Thimens à Saint-Laurent .

ATTENDU qu'afin de permettre à l'entrepreneur d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question pour le lot 5 719 123;

ATTENDU que le projet est conforme aux règlements municipaux;

ATTENDU que Service de l'eau de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, s'est prononcé favorablement, avec commentaires;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32, pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de 2 étages situé au 5775 boulevard Thimens à Saint-Laurent .

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0668**

Soumis sommaire décisionnel 1153231014 relatif au dépôt par Développement économique Saint-Laurent, de la documentation relative à l'entente de gestion 2013-2017.

ATTENDU l'entente de gestion signée entre l'arrondissement et Développement économique Saint-Laurent établissant les termes et conditions de la contribution financière versée par l'arrondissement pour la gestion et l'organisation des services d'initiative industrielle et tertiaire-moteur sur son territoire;

ATTENDU l'entente de gestion en vigueur du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017;

ATTENDU l'article 4 de l'entente de gestion prévoyant les obligations de nature financière;

ATTENDU l'article 4.2 prévoyant que le budget n'entrera en vigueur qu'après son approbation officielle par le conseil d'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte de la documentation déposée par Développement économique Saint-Laurent en vertu de l'entente de gestion 2013-2017 et accorder une contribution financière en faveur de Développement économique Saint-Laurent tel que prévue à l'entente de gestion en vigueur.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0669**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1153984013).

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 26 août et le 29 septembre 2015, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des

bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 29 septembre 2015, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0670**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150664003 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De ratifier et d'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Tournoi de Golf 2015 de la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Laurent - Mont-Royal  
Le 15 septembre 2015 (1 billet) **114,98 \$**

2.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Gala annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ), remise du prix *Jean-Paul-L'Allier* à l'Hôtel Crown Plaza de Gatineau  
Le 15 octobre 2015 (frais de déplacement et d'hébergement) **391,00 \$**

Soirée de remise des prix *Inspiration Nature* au Musée canadien de la nature d'Ottawa  
Le 4 novembre 2015 (frais de déplacement) **232,00 \$**

11<sup>e</sup> Soirée d'Huîtres des Fondations du Cégep de Saint-Laurent et du Musée de maîtres et artisans du Québec  
Le 13 novembre 2015 à la cafétéria du Cégep Saint-Laurent, (6 billet à 90\$) **540,00 \$**

25<sup>e</sup> gala annuel de la Fondation de l'Hôpital chinois de Montréal  
Le 21 novembre 2015 (1 table de 10 personnes) **2000,00 \$**

18<sup>e</sup> gala Cèdre et Érable de la Chambre de commerce et d'industrie Canada-Liban  
Le 28 novembre 2015 (1 table de 10 personnes) **2874,38 \$**

3.- D'autoriser la ratification et le remboursement des dépenses afférentes.

4.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150664003: 6 152,36 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0671**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150818019 relatif à une contribution financière additionnelle de 2 000 \$ à l'organisme Félics Urbains pour le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants pour l'année 2015.

ATTENDU que le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants sur le territoire s'inscrit dans les différentes initiatives de l'arrondissement en matière de gestion des animaux de compagnie depuis 2004 ;

ATTENDU que ce programme permet de réduire la surpopulation de chats errants de façon humaine, efficace et économique;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière additionnelle de 2 000 \$ à l'organisme Félines Urbains pour le programme de capture, de stérilisation et de relâche des chats errants pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150818019: 2 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0672**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768011 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3499, rue Douglas-B.-Floreani dans la zone I01-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour ce bâtiment industriel, l'aménagement d'une bande de verdure ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4.a) du procès-verbal de la séance tenue le 9 septembre 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150901);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 septembre 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3499, rue Douglas-B.-Floreani dans la zone I01-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser, pour ce bâtiment industriel, l'aménagement d'une bande de verdure ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'ajouter des îlots végétalisés dans le stationnement existant en plantant des arbres à grand déploiement qui contribuent à séparer l'allée véhiculaire des cases de stationnement pour une utilisation plu sécuritaire.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0673**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768012 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1670, avenue Sainte-Croix dans la zone H13-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement de la terrasse arrière de cette habitation unifamiliale isolée ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4.b) du procès-verbal de la séance tenue le 9 septembre 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150902);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 septembre 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1670, avenue Sainte-Croix dans la zone H13-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement de la terrasse arrière de cette habitation unifamiliale isolée ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de trois ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0674**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768013 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5580, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment commercial en empiétant dans la marge avant donnant sur le boulevard Henri-Bourassa et dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6.a) du procès-verbal de la séance tenue le 9 septembre 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150903);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 septembre 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5580, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'un bâtiment commercial en empiétant dans la marge avant donnant sur le boulevard Henri-Bourassa et dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0675**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768014 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment commercial au 5580, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. b) de la séance tenue le 9 septembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150905);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment commercial au 5580, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C08-076 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique Hanson format CSR de couleur rouge, de bloc architectural Techo-bloc « gris fini granite », alors que la toiture plate est recouverte d'une toile élastomère de couleur grise pâle, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0676**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768015 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'opération cadastrale créant les lots 5 755 224 et 5 755 225 donnant sur la rue Claude-Henri-Grignon dans les zones H07-042 et H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. c) de la séance tenue le 9 septembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150902);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'opération cadastrale créant les lots 5 755 224 et 5 755 225 donnant sur la rue Claude-Henri-Grignon dans les zones H07-042 et H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0677**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768016 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de cette habitation unifamiliale isolée située au 600, rue Parent dans la zone H13-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. b) de la séance tenue le 9 septembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150901);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de cette habitation unifamiliale isolée située au 600, rue Parent dans la zone H13-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de préserver le garde-corps en fer forgé existant ou de le remplacer par du verre trempé au lieu du plexiglas.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0678**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768017 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour l'établissement situé au 942, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. d) de la séance tenue le 9 septembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150903);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour l'établissement situé au 942, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

1. diminuer la largeur de l'enseigne;
2. diminuer la profondeur des lettres;
3. privilégier un lettrage stylisé.

La structure des lettres sera en aluminium et les lettres seront recouvertes de plexiglas de couleur blanche.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0679**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768018 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'établissement situé au 997, boulevard Décarie dans la zone C16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. e) de la séance tenue le 9 septembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150904);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour l'établissement situé au 997, boulevard Décarie dans la zone C16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les deux enseignes de type fanion seront en aluminium de couleur noire.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0680**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1153729038 afin de corriger le numéro de zone identifiée au sommaire décisionnel ainsi qu'à la résolution numéro qui s'y rattache, concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 800, boulevard Hymus.

ATTENDU la résolution numéro CA15 080381, adoptée par le Conseil d'arrondissement le 2 juin 2015, concernant la demande de dérogation mineure concernant la propriété au 800, boulevard Hymus;

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction du sommaire décisionnel et que la zone identifiée aurait dû se lire comme suit « *Zone S04-006 selon le règlement RCA08-08-0001 / Technoparc* »;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De corriger la zone identifiée comme étant I04-004 par S04-006, partout où elle se retrouve au sommaire décisionnel ainsi qu'à la résolution numéro CA15 080381 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 2 juin 2015, concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 800, boulevard Hymus.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0681**

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1153729039 afin de corriger le numéro de zone identifiée au sommaire décisionnel ainsi qu'à la résolution numéro qui s'y rattache, concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'un bâtiment industriel dans le Technoparc au 800, boulevard Hymus.

ATTENDU la résolution numéro CA15 080393, adoptée par le Conseil d'arrondissement le 2 juin 2015, concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'un bâtiment industriel dans le Technoparc au 800, boulevard Hymus;

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction du sommaire décisionnel et que la zone identifiée aurait dû se lire comme suit « *Zone S04-006 selon le règlement RCA08-08-0001 / Technoparc* »;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De corriger la zone identifiée comme étant I04-004 par S04-006, partout où elle se retrouve au sommaire décisionnel ainsi qu'à la résolution numéro CA15 080393 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 2 juin 2015, concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'un bâtiment industriel dans le Technoparc au 800, boulevard Hymus.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0682**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-85 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1150565008).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-85 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0683**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-83 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1150565007).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-83 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0684**

Le règlement numéro RCA08-08-0002-4 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1150565009).

ATTENDU qu'à la séance spéciale du Conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2014, le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0002-4 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0685**

Le règlement numéro RCA08-08-0003-12 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1150565010).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement sur la régie interne des permis et des certificats;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le Règlement numéro RCA08-08-0003-12 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0686**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière

---

**CA15 08 0687**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156322016 relativement à l'attribution des toponymes « bassin du Suet » à même le lot 4 412 116 du cadastre du Québec, « bassin du Suroît » au lot 4 803 495 du cadastre du Québec et « bassin du Noroît » au lot 4 900 601 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que la dénomination d'aménagements situés dans un parc a été déléguée aux arrondissements en 2013 par la modification du « Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement numéro 02-002 »;

ATTENDU que les dossiers visés par cette délégation sont initiés par les arrondissements dont ils relèvent;

ATTENDU que le thème toponymique retenu est un sous-thème de l'aéronautique, soit les vents;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter les toponymes suivants :

- attribuer le toponyme «bassin du Suet» à même le lot 4 412 116 du cadastre du Québec;
- attribuer le toponyme «bassin du Suroît» au lot 4 803 495 du cadastre du Québec;
- attribuer le toponyme «bassin du Noroît» au lot 4 900 601 du cadastre du Québec,

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0688**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950017 relatif à la nomination permanente d'un col blanc à la Division mécanique, bâtiments et éclairage des rues, de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau à la Division mécanique, bâtiments et éclairage des rues, de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Naomie Ambroise de façon permanente au poste de d'agent de bureau à la Division mécanique, bâtiments et éclairage des rues, de la Direction des travaux publics, à compter du 10 octobre 2015, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0689**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950010 relatif à la titularisation d'un électricien en bâtiment à la Section éclairage et électricité de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU que dans le cadre d'un règlement de grief, et à la demande du Service du capital humain, il convient de titulariser un employé col bleu;

ATTENDU l'article 4.06 de la convention collective du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU qu'aucun employé col bleu n'est en disponibilité dans cette fonction, en date du 12 mai 2015.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de monsieur Michaël Vinet (matricule 100047751) comme électricien en bâtiment à la Section éclairage et électricité de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, sans effet rétroactif, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0690**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950019 relatif à la nomination permanente d'un agent de bureau, à la Section Centre des loisirs et administration, de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau, à la Section Centre des loisirs et administration, de la Direction culture, sports, loisirs et développement social ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Eve Gagnon-Bélanger de façon permanente au poste d'agent de bureau, à la Section Centre des loisirs et administration, de la Direction culture, sports, loisirs et développement social, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0691**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950020 relatif à la nomination temporaire de Alexis Favron au poste de contremaître, horticulture et parcs, à la Division parcs et espaces verts, de la Direction des travaux publics.

ATTENDU la nomination de Alexis Favron, employé col bleu auxiliaire, en date du 13 septembre 2014, à titre de contremaître temporaire pour effectuer un remplacement, nomination qui initialement ne devait pas dépasser douze mois;

ATTENDU que le remplacement excède maintenant une période de douze mois;

ATTENDU qu'en vertu du règlement sur la délégation de pouvoirs, il convient de demander au Conseil d'arrondissement d'entériner la nomination temporaire de monsieur Alexis Favron pour la durée prévue à son contrat déterminée par la durée du remplacement.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Alexis Favron au poste temporaire de contremaître, horticulture et parcs, à la Division parcs et espaces verts, de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues à son contrat déterminé par la durée du remplacement.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0692**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950018 relatif à la création d'une banque d'heures dans un emploi col blanc, à la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création d'une banque d'heures équivalant à 200 heures dans un emploi col blanc d'assistant technique en architecture (emploi 752850) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2015, afin de terminer les mandats en cours pour la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer une banque d'heures équivalant à 200 heures dans un emploi col blanc d'assistant technique en architecture (emploi 752850) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2015, afin de terminer les mandats en cours pour la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0693**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729097 relatif à la sélection d'un candidat en tant que membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme.

ATTENDU la démission comme membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme de monsieur Stéphane Laflamme, à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du mois d'août 2015 dernier;

ATTENDU qu'à la séance générale du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les membres du conseil ont annoncé le remplacement d'un poste ouvert aux citoyens au sein du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Laurent;

ATTENDU les candidatures reçus, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande la sélection de Mme Rita Ghoche en tant que membre citoyenne du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer au Comité consultatif d'urbanisme Mme Rita Ghoche en tant que membre citoyenne du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ

---

**CA15 08 0694**

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de juillet et août 2015 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA15 08 0695**

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 46**

Le conseiller Francesco Miele informe l'assemblée des éléments suivants :

- le conseiller Aref Salem est présentement à Bordeaux où il représente la Ville de Montréal au Sommet mondial sur le transport intelligent qui se déroule du 3 au 10 octobre.
- le scrutin anticipé des élections fédérales débute ce vendredi.

Le maire Alan DeSousa mentionne que la collecte des matières organiques débute cet automne. Les bacs bruns seront distribués à partir du 4 octobre sur une période de 6 semaines pour les habitations de 8 logements et moins.

---

**CA15 08 0696**

Deuxième période de questions du public, de 21 h 46

Aucune question n'a été posée

---

**CA15 08 0697**

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21h50.

ADOPTÉ.

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2015.